

Des prêts sécurisés, pour les petites communes aussi

Créée par les collectivités territoriales elles-mêmes, l'Agence France Locale offre des solutions d'emprunt à toutes les communes et toutes les communautés.

Elle finance les besoins de ses membres en leur proposant une offre de financement complémentaire de celle du secteur bancaire. Elle n'a pas vocation à répondre à l'intégralité du besoin de financement des collectivités locales françaises, mais simplement de porter une part de leurs encours.

L'Agence France Locale a vocation à sécuriser l'accès au financement des collectivités, quel que soit le contexte économique.

Elle souhaite optimiser le prix des financements grâce à un accès direct au marché obligataire, permettant ainsi à ses membres de bénéficier de la signature du secteur public français, via la mutualisation de leurs financements.

Les résultats dégagés par son activité auront vocation à renforcer ses fonds propres, ce qui améliorera de façon corrélative sa signature et lui permettra de devenir un partenaire de confiance.

La solidité financière de l'Agence France Locale repose sur 3 critères : les fonds propres de l'Agence ont vocation à être stables, chaque membre apporte une garantie au dispositif et des règles de gestion strictes sont respectées.

En Côte-d'Or, quatre communes ont intégré l'Agence et ont bénéficié de prêts.

LONGVIC a emprunté 1 M € sur 15 ans pour la construction d'un équipement sportif. Le prêt a été choisi après consultation et a donné entière satisfaction à la commune. Les contacts ont été faciles et les services très réactifs et disponibles.

A COLLONGES-les-PREMIERES, 400 000 € ont été empruntés sur 15 ans pour la rénovation complète de la mairie-école et la création d'une bibliothèque et d'un espace public numérique, à la satisfaction globale de la commune (beaucoup de rigueur pour le dossier, coût de l'adhésion : 1 200 €).

Autre exemple : GROSBOIS-en-MONTAGNE, pour une somme plus modeste (120 000 € sur 12 ans) visant à financer la réhabilitation de l'ancien presbytère. La commune a pu apprécier la simplicité des modalités d'adhésion, le faible coût, la formule très sécurisée et bien encadrée, et enfin la très grande écoute de la part de l'Agence.

Pour IZIER, le prêt s'est élevé à 320 000 €, sur 20 ans. Il a contribué à financer l'acquisition d'une ancienne ferme en vue de la rénover et d'y installer la mairie, une bibliothèque et une salle de réunion, avec les aménagements extérieurs. La grande clarté des conditions de contractualisation et un accompagnement personnalisé ont été, là encore, très appréciés.

Les taux varient de 0,8 à 1,3 %, donc très bas.

Comment adhérer à l'Agence France Locale ?

Apport en capital initial, délibération d'adhésion, vote des crédits (au chapitre 26), calcul du montant de l'adhésion : vous pouvez obtenir tous renseignements utiles auprès de votre association

contact@amf21.fr ou 03 80 74 70 15

+ un portail bancaire exclusivement réservé aux collectivités, sur lequel vous pouvez vous inscrire et obtenir immédiatement la note financière de votre collectivité :

portail.agence-France-locale.fr